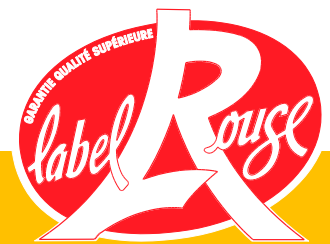




INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Répertoire des croisements de poules pondeuses utilisables en Label Rouge « Œufs » et « Poules fermières »



Préambule

Ce répertoire a pour objet de compléter les conditions de production communes (CPC) relatives à la production en Label Rouge « Œufs de poules élevées en plein air, en coquille ou liquides » et « Poules fermières élevées en plein air / liberté ».

Il liste les seuls croisements de poules pondeuses autorisés pour la production d'œufs de poules Label Rouge et de poules fermières Label Rouge. Celles-ci doivent être rustiques, adaptées aux conditions d'élevage en plein air / liberté.

Les caractéristiques spécifiques des poules pondeuses et des œufs sont précisées dans les cahiers des charges et sont susceptibles de varier en fonction de la souche :

- Pour les poules : adaptation à l'élevage en plein air (bonne utilisation du parcours), robustesse/rusticité, comportement (calme), phénotype (couleur du plumage/sous-plumage, de la peau, des pattes...), productivité, utilisation de races anciennes locales... ;
- Pour les œufs : couleur, solidité, calibre, texture, uniformité...

Le plan de sélection des lignées et de production de reproducteurs parentaux avicoles doit être conforme au référentiel du Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français (SYSAAF).

La création des lignées doit permettre d'obtenir des poules pondeuses conformes aux objectifs suivants :

- de rusticité, permettant aux poules pondeuses de s'adapter aux conditions d'élevage définies dans les CPC « Œufs de poules élevées en plein air, en coquille ou liquides » et « Poules fermières élevées en plein air / liberté » ou dans les cahiers des charges qui les complètent ;
- d'homogénéité en termes de conformation des lots de poules pondeuses issues de cette sélection ;
- d'obtention d'œufs présentant une absence de goût désagréable des œufs ;
- d'autres caractéristiques spécifiques précisées le cas échéant dans les cahiers des charges.

La sélection des lignées et la production de reproducteurs parentaux doivent permettre :

1. D'assurer la stabilité dans le temps de certaines caractéristiques des croisements de poules pondeuses :

- les caractéristiques inhérentes au Label Rouge, précisées comme telles dans les cahiers des charges ;
- l'homogénéité des lots de poules pondeuses en taille et en conformation.

2. L'amélioration (au minimum le maintien) des autres caractéristiques, à savoir la rusticité et les spécificités précisées dans les cahiers des charges.

Des essais préalables en vue de l'ajout d'une nouvelle souche parentale et d'un nouveau croisement dans ce répertoire peuvent être entrepris sous réserve du respect des exigences définies dans les Conditions de production communes relatives à la production en Label Rouge « Œufs de poules élevées en plein air, en coquille ou liquides » et « Poules fermières élevées en plein air / liberté ». Ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'INAO (avec information du SYNALAF) et suivre le protocole décrit ci-après :

A. Réalisation des essais en élevage

1. Mise en essai du nouveau croisement par un ou plusieurs Organisme(s) chargé(s) de la planification et du suivi technique (OPST) habilité pour la production Label Rouge ;
2. Une fois les essais réalisés, le(s) demandeur(s) (ODG) intéressés doi(ven)t informer le SYNALAF ou l'INAO de la poursuite de ce nouveau croisement, étant entendu que le demandeur (ODG ou SYNALAF) doit transmettre à l'INAO tous les éléments en sa possession susceptibles de montrer que ce nouveau croisement est comparable aux autres produits déjà reconnus pour le Label Rouge.

B. Contenu du dossier de demande

Le dossier de demande d'inscription du nouveau croisement au répertoire doit comprendre au minimum les informations suivantes :

- Le nom et la présentation de l'entreprise de sélection ;
- Le nom et la présentation du croisement utilisé, avec photos : nom des parentales mâle et femelle, technique d'obtention du produit terminal, critères de sélection, phénotype, caractéristiques du croisement en élevage (poids, GMQ, IC, taux de ponte, comportement...) ;
- Une attestation de conformité des parentales du croisement concerné au référentiel "RefAvi-SYSAAF" - Mode de sélection des lignées et de production de Reproducteurs parentaux avicoles. Celle-ci est délivrée par le SYSAAF (pour ses adhérents), ou par le SYNALAF et doit dater de moins de 3 ans ;
- Si le croisement est proposé par un nouveau sélectionneur en Label Rouge, le dossier devra également comprendre les conclusions de l'audit d'habilitation de l'entreprise de sélection par les auditeurs ;
- L'objectif et la durée de l'essai, le nombre de poules pondeuses et de bâtiments concernés, les opérateurs, le calendrier (dates de mises en place et de réforme) ;
- Les résultats de tests d'Évaluation et du suivi de la qualité supérieure (ESQS) récents, prouvant que les œufs produits à partir de ce croisement sont comparables aux œufs produits par les croisements déjà référencés en Label Rouge.

Les croisements de poules pondeuses utilisables en label rouge sont présentés ci-dessous.

Types de catégories d'œufs de poules pondeuses utilisables en Label Rouge

Poules à œufs roux	Poules à œufs blancs à blanc-crème	Poules à œufs extra-roux à chocolat
<ul style="list-style-type: none">• Toutes les poules du premier tableau du sélectionneur ISA présentes dans ce répertoire• La poule Lohmann Tradition du sélectionneur Lohmann• La poule Hy-line Rural du sélectionneur Hy-Line• La poule NOVOgen COLOR du sélectionneur Novogen	<ul style="list-style-type: none">• La poule Gauloise noire du Centre de Sélection de Béchanne (CSB)	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les poules du second tableau du sélectionneur ISA présentes dans ce répertoire

Sélectionneur ISA (Institut de Sélection Animale)

		Souches mâles					
		ISA Plein air (Rhode Island Red)	Babcock B 380 (Rhode Island Red)	Shaver 566 (Rhode Island Red)	ISA Plein Air argenté (Rhode Island White)	Shaver 577 (Rhode Island Red)	Bovans (Rhode Island Red)
Souches femelles	ISA Plein Air (Rhode Island White)	ISA Plein Air					
	Babcock B 380 (Sussex)		Babcock B 380				
	Shaver 566 (Barred Rock)			Shaver 566			
	ISA Plein Air argenté (Rhode Island Red)				ISA Plein Air argenté		
	Shaver 577 (Sussex)					Shaver 577	
	Bovans (Rhode Island White)						Bovans Goldline

		Souches mâles		
		MC	MD	ML
Souches femelles	MG	Noire cuivrée		
	MD	Fauve à queue noire	Herminée	Bleue argentée

Sélectionneur LOHMANN

		Souche mâle
		Rhode Island Red (RIR 1904 X RIR 2907)
Souche femelle	White Rock (WR 3774 X WR 4889)	Lohmann Tradition

Sélectionneur CSB (Centre de Sélection de Béchanne)

		Souche mâle
		Gauloise noire GN
Souche femelle	Gauloise noire GNF	Gauloise noire

Sélectionneur HY-LINE

		Souche mâle
		Rhode Island Red
Souche femelle	White Plymouth Rock	Hy-line Rural

Sélectionneur NOVOGEN

		Souche mâle
		Rhode Island Red (A)
Souche femelle	Rhode Island White (D)	NOVOgen COLOR